



COMITE INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE AU SAHEL

CENTRE AGRHYMET

**PROPOSITION POUR LA STRUCTURE
DU CENTRE REGIONAL AGRHYMET**

PROPOSITION POUR LA STRUCTURE DU CENTRE REGIONAL AGRHYMET

1. INTRODUCTION

La session extraordinaire du Conseil des ministres du CILSS, tenue à Ouagadougou les 7 et 8 janvier 1993, a été consacrée au Plan de Redressement et de Relance Durable du CILSS. Au terme de ses travaux, le Conseil a adopté le scénario 3 du rapport d'audit avec des amendements dont le premier affirme le maintien du Centre Régional AGRHYMET et de l'Institut du Sahel en qualité d'institutions spécialisées.

Cette prise de position est fondamentale car, en effet, AGRHYMET ne peut être considéré comme un "projet" conçu pour atteindre des objectifs dans une durée déterminée. AGRHYMET est un instrument des Etats membres du CILSS, mis en place par eux-mêmes, pour fournir un ensemble de produits et services qui sont en évolution permanente. Les éléments du milieu naturel sur lesquels portent les activités du Programme connaissent eux-mêmes des fluctuations et une évolution constante que seule la pérennité du dispositif de suivi permet d'appréhender. L'exécution du Programme nécessite la disponibilité d'infrastructures et d'équipements de haute technologie assez lourds. Leur exploitation relève davantage d'une institution bien établie dans le long terme, dotée des ressources humaines et financières adéquates, plutôt que d'une entité de projet éphémère appelée à disparaître avec la clôture du financement.

La 28e session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, tenue à Banjul du 7 au 9 mai 1993 a adopté comme document provisoire, en attendant l'élaboration du plan triennal, la Revue des Programmes du CILSS qui a fixé les domaines d'intervention de l'institution, les programmes majeurs et le contour de ces derniers.

La présente proposition, élaborée par la Direction Générale du Centre Régional AGRHYMET en concertation avec le Groupe des bailleurs de fonds dit "Groupe de Niamey", a pour but de présenter le projet de structure du Centre Régional jugé optimal pour la mise en oeuvre de ses programmes. Les différents points examinés sont les suivants :

- objectifs du Centre AGRHYMET et de ses programmes majeurs
- spécificités des activités du système AGRHYMET
- proposition de structure du Centre Régional AGRHYMET
- ressources financières du Centre Régional AGRHYMET
- identification des coûts d'opération et propositions de prise en charge.

2. OBJECTIFS DU CENTRE REGIONAL AGRHYMET ET DE SES PROGRAMMES MAJEURS

2.1. Objectifs du Centre REGIONAL AGRHYMET

La réunion de concertation du Groupe des bailleurs de fonds du Centre Régional AGRHYMET, tenue à Rome du 8 au 10 novembre 1993, a rappelé que le Centre doit être un lieu d'élaboration de méthodes et de produits, de recueil et de diffusion d'informations au service des instances du CILSS définissant les politiques régionales d'une part, et des divers utilisateurs sahéliens et de la communauté internationale d'autre part.

L'objectif majeur du Centre est de s'affirmer comme centre régional producteur et serveur de données brutes et de produits élaborés, et simultanément comme centre de formation par le transfert de technologies en direction des personnels techniques des pays du CILSS et de la sous-région en général.

Les domaines d'intervention opérationnelle et de formation incluent le suivi de campagne agricole pour contribuer à l'alerte précoce, à la sécurité alimentaire, au développement de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que le suivi et la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la désertification. Les programmes doivent être entrepris dans l'esprit des résolutions de la CNUED, notamment ceux concernant l'agriculture et le développement durables, l'environnement, la lutte contre la sécheresse et la désertification.

Le Centre, disposant de moyens technologiques importants et uniques, doit assurer à l'échelle sous-régionale, mais toutefois en étroite relation avec les composantes nationales, les différentes veilles météorologique, agrométéorologique, agricole, phytosanitaire et hydrologique. Il doit être aussi en mesure de développer des méthodologies d'élaboration de produits, de procéder au transfert des connaissances et du savoir faire aux composantes nationales des programmes et aux autres centres secondaires de production.

Le Centre doit développer une intense activité de communication, d'information et de commercialisation pour faire connaître ses capacités de production et l'intérêt de ses produits aux diverses catégories d'utilisateurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

2.2. Programmes majeurs

La Revue des programmes du CILSS (mars 1993) a localisé deux (2) programmes majeurs au Centre Régional AGRHYMET qui sont :

- le Programme majeur "INFORMATION" : promotion et gestion de l'information sur la sécurité alimentaire, la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles;
- le Programme majeur "FORMATION" : renforcement des capacités sahéliennes de conception et d'exécution dans les domaines d'intervention du CILSS.

Le contour de chacun de ces deux programmes a été défini comme suit :

- en INFORMATION

- * élaborer, à partir du cadre stratégique général, un plan opérationnel de l'ensemble du système CILSS en matière d'information :
 - . réaliser le diagnostic de l'existant
 - . identifier les besoins
 - . proposer des actions (collecte, traitement, stockage, diffusion des informations, etc)
 - . élaborer les mécanismes de modalités d'exécution du plan opérationnel
- * mettre en oeuvre un plan opérationnel dans sa dimension régionale
 - . produire et diffuser les informations à caractère régional et international
 - . centraliser et harmoniser l'information
 - . exécuter les autres actions et mesures d'accompagnement identifiées dans le plan opérationnel
- * appuyer les pays membres dans la mise en oeuvre du plan opérationnel
 - . appuyer les pays membres sur le plan méthodologique et technique
 - . appuyer les pays membres sur le plan de l'organisation institutionnelle
 - . appuyer les pays membres sur le plan de la logistique

- en FORMATION

- * renforcer les capacités nationales en cadres spécialisés
- * améliorer les compétences des cadres nationaux et de ceux du systèmes CILSS
- * promouvoir et/ou assurer directement et/ou en collaboration avec les ressources institutionnelles ou individuelles nationales la formation ou le perfectionnement des cadres scientifiques
- * augmenter la capacité d'exécution des organisations rurales.

Le rapprochement des deux programmes majeurs "INFORMATION" et "FORMATION" appliquées aux thématiques "Sécurité alimentaire" et "Gestion des ressources naturelles" est une nécessité puisque l'activité de veille du Centre est alimentée en amont par les réseaux de mesures nationaux, lesquels réseaux sont installés, exploités et entretenus par les techniciens nationaux. Il est donc fortement recommandé que ces techniciens soient imprégnés des techniques utilisées et des méthodologies suivies au niveau régional à travers des formations appropriées. De plus, les développements méthodologiques réalisées au Centre doivent aussi faire l'objet de transferts technologiques en direction des composantes nationales.

2.3. Proposition de révision du Statut du Centre Régional AGRHYMET

Le Statut du Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle a été adopté par Résolution n°3/CM/8 du 19 décembre 1977 du 8e Conseil des Ministres, modifié par Résolution n°5/CM/11 du 9 juin 1979 par le 11e Conseil des Ministres du CILSS tenu du 8 au 9 juin 1979 à Dakar, amendé le 15 mai 1985 par le 4e Conseil extraordinaire des ministres du CILSS tenu à Niamey du 14 au 15 mai 1985.

Dans le contexte présenté ci-dessus, il est proposé de réviser l'article 5 du chapitre II "Fonctions du Centre" du Statut comme suit.

Les fonctions du Centre régional AGRHYMET sont :

- a) rassembler et traiter les données de la sous-région entière dans le cadre de la contribution à la sécurité alimentaire et à la gestion des ressources naturelles;
- b) entreprendre des recherches appliquées aux problèmes communs des pays de la sous-région, et mettre au point des technologies nouvelles;
- c) recueillir et diffuser les informations au service des instances du CILSS définissant les politiques régionales d'une part, et des divers utilisateurs sahéliens et de la communauté internationale concernée d'autre part;
- d) former les personnels des pays de la sous-région en vue de leur spécialisation appropriée en climatologie, agro-météorologie, hydrologie, protection des végétaux, gestion des ressources naturelles, et en entretien des équipements;
- e) constituer un foyer de documentation et de diffusion, et apporter une assistance technique aux états participants à ses activités sous forme de missions, de consultations et d'études;
- f) se tenir en liaison étroite avec les instituts de recherche, les sociétés d'intervention, les universités africaines et étrangères, les organismes inter-états africains ou internationaux, de façon à adapter d'une manière permanente ses activités; il peut participer à des études et travaux menés en collaboration avec ces organismes.
- g) coordonner l'ensemble des activités menées au plan régional dans le cadre de l'exécution des programmes logés au Centre Régional AGRHYMET.

3. SPECIFICITES DES ACTIVITES DU SYSTEME AGRHYMET

Le système AGRHYMET a dans sa conception, son mandat et son mode de fonctionnement un certain nombre de spécificités à l'intérieur du système CILSS dont il faut tenir compte pour la formulation de propositions visant à fonder la structure.

3.1. Réseau AGRHYMET

Le système AGRHYMET repose en premier lieu sur un réseau ayant comme noeud principal le Centre de Niamey et comme antennes les 9 composantes nationales. La structure à mettre en place devra veiller à servir de cadre d'animation et de coordination des activités de service et de serveur à l'égard des 9 pays.

La concentration des données hydroclimatiques et agrométéorologiques est effectuée en temps réel ou en temps différé selon le type de données. L'archivage concerne toutes les données disponibles depuis la création des stations de mesures et se poursuit d'année en année

de manière à maintenir à jour une base de données aussi exhaustive que possible qui serve de mémoire aux états membres du CILSS et qui soit à la disposition des communautés scientifiques nationales et internationale pour les études régionales sur les phénomènes de sécheresse et de désertification. Bien que plus récente, la base de données satellitaires visent les mêmes objectifs.

Les thèmes et phénomènes sur lesquels sont axés les activités du système, à savoir le suivi des ressources naturelles, de la sécheresse et de la désertification ne sont ni localisés ni éphémères. De ce fait, ils nécessitent la mise en oeuvre de moyens importants et pérennes. L'approche régionale est indispensable pour des raisons techniques d'une part et des raisons économiques d'autre part; aucun pays du CILSS ne dispose en effet des capacités financières pour se doter d'un tel système de surveillance et de traitement.

3.2. Programmation pluriannuelle

Le programme AGRHYMET a fonctionné depuis son origine par phases successives de plusieurs années chacune. Chaque phase a fait l'objet d'une programmation technique et financière assez détaillée, pour les composantes tant régionale que nationales. Actuellement, le système AGRHYMET dispose d'un document de programmation pluriannuelle jusqu'à l'an 2000 (document de Phase IV), dont les trois objectifs sont l'alerte précoce, l'augmentation de la production agricole, la surveillance des ressources naturelles renouvelables. Ces trois objectifs se présentent comme les composantes ou sous-programmes des programmes INFORMATION et FORMATION que le CILSS a retenu comme domaines d'action pour le Centre Régional de Niamey.

3.3. Patrimoine

Le Centre Régional AGRHYMET qui abrite actuellement la composante régionale, les formations en agro-hydro-météorologie, le Département de Formation en Protection des Végétaux, l'antenne ORSTOM de Télédétection, et bientôt le projet DIAPER constitue un patrimoine de biens fonciers et immobiliers important pour le CILSS qu'il convient de gérer et d'entretenir.

Pour la création du Centre, la République du Niger a cédé un terrain de 71 ha. Des bâtiments ont été construits pour abriter les bureaux, salles d'opération, laboratoires, et salles d'enseignement. Une cité des étudiants d'environ cent (100) chambres a également été construite. A la suite des demandes de formation formulées par les Etats, la capacité d'accueil des étudiants sera augmentée par l'extension de la cité en cours de réalisation.

Des investissements importants ont été réalisés sur le site pour doter le Centre d'équipements performants de télécommunication avec les antennes nationales, de réception d'images satellitaires, d'archivage et de traitement informatiques pour les données climatologiques, agrométéorologiques, hydrologiques et satellitaires. Cet ensemble de matériel de technologie avancée fonctionne en continu sous la surveillance de personnel spécialisé en ambiance climatisée, ce qui nécessite la disponibilité d'un système d'alimentation électrique puissant et autonome en cas de besoin.

3.4. Rayonnement international

Toutes les activités menées par AGRHYMET s'inscrivent dans un cadre international où les acteurs doivent s'affirmer sur le plan politique tout en entretenant entre eux des relations

étroites de coopération. Nombreuses sont les instances où sont débattus les grands sujets d'actualité tels que évolution climatique, protection des ressources naturelles, stratégie alimentaire. Le système AGRHYMET doit se maintenir dans ce concert en apportant une contribution significative par la fourniture de données et d'analyses pertinentes.

Cette revue des spécificités du Système AGRHYMET, de ses infrastructures et de ses activités met en relief la **fonction essentielle de veille** qui lui est dévolue : veille par la collecte et l'archivage continu des données de réseaux au sol et satellitaires, prolongée par une activité permanente de traitement et de diffusion des données et des résultats d'analyse. Ceci démontre la nécessité de conserver au Centre Régional AGRHYMET un caractère institutionnel et pérenne qui offre un cadre propice à l'exécution de programmes à moyen et long terme.

4. PROPOSITION D'UNE STRUCTURE POUR LE CENTRE REGIONAL AGRHYMET

Outre la Direction Générale, la structure proposée comprend une Unité dirigée par un assistant au Directeur Général chargé des activités scientifiques et techniques qui met en oeuvre le programme "Information", une Unité dirigée par un assistant au Directeur Général chargé des activités de Formation qui met en oeuvre le programme "Formation", une Unité Marketing, un Service de Gestion Administrative et Financière et un Secrétariat.

L'organigramme proposé est montré en annexe 1.

4.1. Direction générale

Elle est conforme à la dimension minimale imposée par l'autorité CILSS et exerce le mandat précisé par la Revue des programmes au titre des mécanismes de relations Noyau Central CILSS / Institutions.

Le démembrement du Noyau Central CILSS au Centre AGRHYMET est composé de cinq (5) personnes. Le Directeur Général dispose d'un(e) secrétaire et d'un chauffeur. Les deux agents à compétence administrative et financière seront intégrés dans le Service de Gestion Administrative et Financière commun.

En ce qui concerne les mécanismes de relations Institutions / Programmes majeurs, le Directeur Général doit avoir un rôle emminent pour :

- maintenir la souveraineté des Etats membres du CILSS sur les programmes et projets conformément aux besoins des pays;
- conserver et gérer le patrimoine foncier et infrastructurel du Centre;

- coordonner et optimiser l'utilisation des ressources tant matérielles qu'humaines du Centre;
- coordonner les activités des programmes et des projets tant au niveau régional que national, par un contact régulier et soutenu avec les composantes nationales, avec les donateurs et les institutions extérieures qui coopèrent avec le Centre Régional dans son ensemble;
- coordonner les activités du Centre régional en vue d'assurer la permanence des services d'appui technique et méthodologique aux pays, dans les domaines de l'alerte rapide, de l'augmentation de la production agricole et de la surveillance des écosystèmes fragiles et des ressources naturelles renouvelables (assurer la pérennité de la veille climatologique, hydrologique, écologique et satellitaire);
- favoriser et coordonner le développement d'applications thématiques pour les besoins des états membres du CILSS et des partenaires de coopération.

4.2. Unité Marketing

Il est créé sous l'autorité directe du Directeur Général une Unité Marketing dont la tâche est de promouvoir la diffusion et la commercialisation des produits et des services issus des deux programmes . Il est en effet souvent constaté au cours des missions des experts du Centre dans les Etats sahéliens que les utilisateurs potentiels des produits du Centre les méconnaissent totalement. Ceci résulte d'une carence des composantes nationales qui n'ont pas suffisamment de moyens, et aussi de dynamisme pour faire connaître les produits et services du Centre.

Si la disponibilité en données climatologiques dans les Directions de la Météorologie est bien connue, en revanche l'existence d'information géographique au Centre AGRHYMET reste encore assez méconnue. Les activités de digitalisation de plans d'information très variés (données socio-économiques, topographie, hydrographie, occupation du sol, végétation, etc) réalisées au Centre Régional AGRHYMET, et l'archivage in situ des images satellitaires acquises grâce aux stations de réception vont permettre de constituer des fichiers de données de base intéressant de multiples utilisateurs.

Par ailleurs, l'unité marketing évaluera les besoins en formation liés à la production et à l'utilisation des informations numériques et cartographiques, et proposera en concertation avec le Programme Majeur FORMATION une gamme de cycles de formation courts, moyens et longs adaptés à ces besoins.

Le public visé par cette unité comprend les techniciens nationaux intervenant dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles au niveau national (les composantes nationales AGRHYMET sont équipées des matériels informatiques nécessaires à l'analyse des données et à la production d'information avec un SIG), les projets de développement financés par les agences de coopération, les institutions de recherche, et tout autre utilisateur public ou privé qui intervient dans les domaines précités. Un des objectifs à atteindre par cette unité est la génération de ressources financières par la vente de produits et de services.

4.3. Programme majeur "INFORMATION" / Activités scientifiques et techniques

Les activités scientifiques et techniques du Programme Majeur "INFORMATION" se classent dans trois principales thématiques : Collecte et gestion des données, Méthodes et applications, Documentation.

- les activités de **Collecte et gestion de données** regroupent les tâches liées à la réception, à l'archivage et au prétraitement des données des réseaux sols et des données satellitaires; des activités telles que l'installation et la maintenance des équipements informatiques et de télécommunications, et l'administration du système informatique sont des activités d'appui à l'exploitation des équipements.

- les activités classées dans le volet **Méthodes** concernent la mise au point de méthodes de traitement d'images, l'amélioration et l'exploitation des banques de données et du Système d'Information Géographique; l'appui en développement de logiciels est intégré à ce volet; les activités regroupées dans le volet **Applications** consistent à mettre en oeuvre l'ensemble des moyens précédemment cités pour utiliser les données, produire des analyses, et diffuser de l'information dans les domaines techniques fondamentaux qui sont du ressort d'AGRHYMET : climatologie, agrométéorologie, protection des cultures, statistiques agricoles, hydrologie, pastoralisme, ressources naturelles et environnement; les projets tels que DIAPER et PSRN seront rattachés à ce groupe d'activités.

- le troisième domaine d'intervention de l'unité chargée des activités scientifiques et techniques est la **Documentation** qui englobe les activités liées aux publications scientifiques (bulletins, rapports d'études) et vulgarisation, et à l'organisation et au fonctionnement de la bibliothèque.

L'Assistant du Directeur Général pour le Programme Majeur "INFORMATION" a pour fonction d'assurer la coordination de l'ensemble des activités opérationnelles, d'application et de développement du Centre. Il exerce ses fonctions sous l'autorité du Directeur Général auprès de qui il joue un rôle de conseiller pour la coordination scientifique et technique du Centre. Ses principales attributions sont :

- la coordination du programme "INFORMATION" : politique de recherche-développement, définition du cadre d'adaptation ou de mise au point de méthodologies opérationnelles pour les besoins des pays en produits et informations sur les trois domaines d'activités du Centre;

- le suivi de la cohérence et de la pertinence des activités du programme majeur et des projets par rapport au mandat et aux objectifs du CILSS;

- le suivi des accords de partenariat du Centre avec les institutions (universités, laboratoires) de recherche et développement sous-régionales et internationales;

- la coordination des activités de production et de publication scientifique et technique des périodiques, bulletins, synthèses, films, cartes etc;

- la préparation des rapports techniques de synthèse des différentes activités du Centre ainsi que celles des composantes nationales en rapport avec les responsables des projets;

- la préparation des documents de projets;

- l'exploitation et la gestion des équipements techniques communs au divers projets : stations de réception satellitaires, réseaux de télécommunications de collecte des données des composantes nationales et de diffusion des informations et des produits du Centre, salle d'archivage informatique des données de base (banque régionale de référence).

4.4. Programme majeur "FORMATION" / Activités de Formation

Les formations sont réparties en deux filières :

- la filière **Sécurité Alimentaire et Ressources Naturelles** qui regroupe les formations traditionnelles d'AGRHYMET telles que l'agrométéorologie et l'hydrologie; la formation en protection des végétaux dispensée au Département de Formation en Protection des Végétaux sera intégrée à cette filière; une nouvelle formation axée sur l'environnement et les ressources naturelles sera ouverte;

- la filière **Informatique et Télécommunications** qui regroupe les enseignements sur les systèmes informatiques et les moyens de télécommunication d'une part, et la formation actuelle en instruments hydrométéorologiques d'autre part.

Les formations étant des activités modulaires dans le temps (cycle de deux années par exemple) et dans le contenu (discipline conduisant à un diplôme), elles peuvent être assimilées à des projets à durée déterminée pour lesquels les ressources humaines (enseignants) et financières (bourses, moyens pédagogiques et autres) peuvent être clairement identifiées. L'utilisation des ressources humaines affectées aux activités scientifiques et techniques du Programme Majeur "Information" est une nécessité pour assurer la cohérence entre les deux programmes et pour réduire les coûts de formation. Les activités de formation continue seront en particulier couplées avec les projets d'application au titre du transfert de technologie.

Les principales attributions de l'Assistant du Directeur Général pour le Programme majeur "FORMATION" sont :

- la coordination des activités de formation incluant l'étude des besoins, la recherche des financements auprès des partenaires, l'élaboration du calendrier des formations l'établissement de collaborations étroites avec les activités opérationnelles pour l'utilisation des compétences et le montage de sessions de formation continue;

- l'élaboration et l'amélioration des programmes d'enseignement, ainsi que la préparation des réunions des instances pédagogiques et de perfectionnement;

- l'organisation du recrutement des nouvelles promotions, l'évaluation du travail des étudiants, le suivi des stages, la gestion des bourses;

- le recrutement du personnel enseignant et consultants, la gestion des emplois du temps, la préparation de la documentation et du matériel pédagogiques;

- le maintien des relations avec les composantes nationales du Programme, ainsi qu'avec les autres institutions de formation ou d'études dans des domaines voisins qui interviennent dans la sous-région;

- la contribution à l'enseignement dans sa propre discipline scientifique.

4.5. Service de gestion administrative et financière

Pour des raisons pratiques de gestion du personnel et du patrimoine immobilier et mobilier et par souci d'économie, **la gestion administrative et financière de l'ensemble de la structure est concentrée en un seul service de gestion**. Les compétences de ce service s'étendent à la gestion des moyens humains, matériels et financiers de la Direction Générale, des programmes et des projets.

3

Les domaines de compétence du SGAF sont l'administration générale et la gestion du personnel, la gestion budgétaire et la comptabilité, les services généraux (entretien des infrastructures et du parc automobile, achats et inventaires, imprimerie et appui logistique).

Par cette disposition les programmes et projets conservent leur autonomie d'engagement des dépenses conformément à leur programme de travail, mais se déchargent sur le SGAF pour la tenue des comptes et les paiements. Toutefois, les projets d'une certaine envergure de financement (tels que DIAPER) qui seront installés au Centre AGRHYMET pourront soit conserver en leur sein une cellule administrative et comptable propre, soit utiliser le service de gestion comme prestataire de services.

Les programmes et les projets sont responsables de l'élaboration de leur budget selon les instructions fournies par le SGAF. **Le Directeur Général est par délégation du Secrétaire Exécutif du CILSS l'ordonnateur des dépenses de l'ensemble de l'institution.**

5. ORGANES DE COORDINATION

5.1. Comité régional de programmation du CILSS

Le Directeur Général et ses deux Assistants pour les programmes majeurs Information et Formation seront membres de Comité consultatif de programmation du CILSS chargé de l'élaboration du programme triennal et qui se réunit au moins une fois par an sous la présidence du Ministre Coordonnateur. Une réunion de concertation avec les partenaires au développement se tiendra avant et après le Conseil des Ministres.

5.2. Conseil de direction du CILSS

3

Le Directeur Général sera membre du Conseil de direction du CILSS qui se réunira trimestriellement sous la présidence du Secrétaire Exécutif.

5.3. Comité de pilotage de l'institution AGRHYMET

Le Comité de pilotage, qui se réunira une fois par an sous la présidence du Directeur Général, aura pour mandat de :

- évaluer l'exécution scientifique, technique et financière des projets des deux programmes majeurs au cours de la période écoulée sur la base des rapports d'activités et des rapports des commissaires aux comptes; veiller en particulier à l'adéquation entre les objectifs et les moyens affectés (ressources humaines, équipements scientifiques, financements);
- vérifier la conformité des orientations et programmes d'activités pour la période à venir avec le plan triennal du CILSS; examiner la cohérence et la synergie des deux programmes majeurs du site AGRHYMET;
- approuver les programmes d'activités et les budgets correspondants;
- faire toute proposition et recommandation jugée utile pour la bonne exécution des programmes.

Le Comité sera composé de :

- . Directeur Général du Centre Régional AGRHYMET
- . contrôleur interne du CILSS
- . assistants au Directeur Général coordonnateurs des programmes majeurs
- . chefs de projets des programmes majeurs
- . représentants des pays membres (nombre à définir)
- . représentants des donateurs des programmes majeurs
- . personnes ressources experts scientifiques et techniques.

Le Comité se dotera d'un règlement intérieur.

Le Directeur Général sera responsable de la coordination interne des deux programmes majeurs et déléguera en partie cette responsabilité aux deux assistants. Il créera les mécanismes et les organes appropriés pour veiller au suivi et au contrôle de l'exécution de ces programmes. Il établira au cas par cas, en concertation avec les bailleurs de fonds, des protocoles définissant les attributions des chefs de projet et des conseillers techniques le cas échéant.

5.4. Coordination nationale

Le document du projet de la phase IV du Programme AGRHYMET (décembre 1992) a fait des propositions pour améliorer l'organisation institutionnelle et fonctionnelle des composante nationales. Le nouveau contexte de la restructuration du Centre basé sur un regroupement des activités en programmes majeurs n'entraîne pas de modifications fondamentales de ces propositions sur le plan de l'organisation. Néanmoins, l'**élargissement du mandat du Centre aux domaines de la sécurité alimentaire et des ressources naturelles doit se traduire par une augmentation des membres de la composante**

nationale et un changement de la coordination en tenant compte de la spécificité de chaque pays.

Le mécanisme de coordination nationale proposé repose sur :

- la mise en place d'un Comité Interministériel de Suivi du Projet national (CSP), de structure légère composée des directeurs des services nationaux concernés (Plan, Statistiques agricoles, Agriculture, Protection des végétaux, Elevage, SAP, Météorologie, Hydraulique/hydrologie) et du CONACILSS. Sa présidence devrait être confiée à un responsable de haut niveau décisionnel.

- la création et/ou la dynamisation d'un Groupe de Travail Pluridisciplinaire (GTP) composé des techniciens compétents dans les différents domaines d'intervention d'AGRHYMET et capables d'élaborer et de fournir les produits requis aux différents groupes cibles, et des représentants de ces groupes d'utilisateurs.

Les relations entre les instances de coordination nationale de chaque pays et le Centre Régional AGRHYMET devront faire l'objet d'un protocole précisant la composition de celles-ci, leur mode de fonctionnement et les services réciproques attendus.

6. RESSOURCES FINANCIERES

La reconnaissance du caractère institutionnel et sahélien du Centre Régional AGRHYMET par les instances supérieures du CILSS implique que les états membres manifestent pour leur institution un intérêt soutenu par une prise en charge significative et progressive des coûts d'opération de la structure.

Dans le contexte actuel, le budget global du CILSS, alimenté par les cotisations des Etats membres et ventilé entre les trois centres de Ouagadougou, Bamako et Niamey, n'est pas en mesure de couvrir la totalité des dépenses des trois sites.

Devant cet état de fait, l'audit en est venu à la recommandation de reporter sur les budgets des donateurs le financement des projets des programmes, y compris les frais de personnels sahéliens. Seules les dépenses du Noyau Central seront à la charge du budget CILSS/Etats membres.

Les ressources financières du Centre AGRHYMET attendues sont les suivantes :

- Contribution des Etats membres du CILSS : environ 60 millions de F.CFA par an
- Ressources propres générées par la vente de produits, services et formations : entre 10 et 20 millions de F.CFA par an
- Conventions de financement des projets avec les donateurs (dans le document de présentation de la Phase IV du Programme de décembre 1992 le montant des contributions nécessaires est estimé à 8,9 milliards de F.CFA, soit 35,5 millions de dollars, sur une période de 6 ans)

Dans ce contexte, il est proposé que les coûts d'opération de la structure telle que définie ci-dessus soient pris en charge selon les modalités ci-après.

7. IDENTIFICATION DES COÛTS D'OPERATION DE LA STRUCTURE ET PROPOSITIONS DE PRISE EN CHARGE

Les chapitres de dépenses en personnels, en investissements et en fonctionnement afférentes à la Direction Générale, au Service de Gestion ainsi qu'aux programmes et projets sont présentés ci-après.

7.1. Personnel

Direction Générale

Selon le Plan de Restructuration et de Redressement Durable du CILSS, le démembrement du Noyau Central à Niamey sera composé du Directeur Général, d'un(e) secrétaire, d'un chauffeur et de deux agents administratifs. La rémunération de ces personnels sera assurée par le budget du CILSS.

Service de Gestion Administrative et Financière

Pour la prise en charge des personnels du Service de Gestion Administrative et Financière, un financement mixte CILSS / projets est envisagé. En effet, les deux agents administratifs dont la rémunération est prévue dans le budget CILSS / Noyau Central seront intégrés dans le Service de Gestion. Les autres agents seront pris en charge par les budgets des projets selon un mode de répartition à définir.

Les personnels d'appui tels que gardiens, préposés au nettoyage, coursier, standardiste, jardinier, etc, regroupés dans un seul poste "personnel d'appui" seront également pris en charge par le budget CILSS. Le Centre AGRHYMET pourra faire appel à une société de services spécialisée ou à un groupement associatif. Cette dépense (environ 20 millions F.CFA) apparaîtra d'ailleurs dans la rubrique "Fonctionnement" et non dans la rubrique "Personnel" de la contribution du CILSS.

Programmes majeurs et Unité Marketing

Tous les personnels sahéliens des programmes et des projets, y compris les deux Assistants du Directeur Général (Information et Formation) relèveront des budgets des projets.

Dans le cas du Programme Majeur "Information", les postes de l'Assistant du Directeur Général, des cadres supérieurs et moyens nécessaires pour l'exécution des activités sont relativement bien identifiés et leur coût peut être isolé. L'évaluation financière proposée ci-dessous correspond à la situation où toutes les activités sont simultanément en exécution.

En ce qui concerne le Programme Majeur "Formation", seuls les postes de l'Assistant du Directeur Général et des instructeurs principaux sont pris en compte. Les coûts des prestations d'enseignement effectuées par des consultants et vacataires seraient intégrés dans les budgets de fonctionnement. Il faut aussi noter que la présence des instructeurs principaux n'est requise que pendant la durée des formations (2 ans en général). A la fin de chaque projet-formation, ces instructeurs seront libérés. De plus toutes les formations ne seront pas exécutées

simultanément. Par mesure d'économie, l'Assistant du Directeur Général pour les activités de formation pourra être un des instructeurs principaux.

Le tableau suivant présente l'estimation des dépenses annuelles pour la rémunération du personnel sahélien de la structure, en distinguant les charges du CILSS/Noyau central de celles des projets. **Les conditions d'emploi, les rémunérations et les avantages divers des deux catégories de personnel (CILSS/Noyau central, projets) du Centre AGRHYMET seront conformes aux Statuts général et particulier des personnels du CILSS en cours de révision dans le cadre du PRRD.**

**Tableau récapitulatif des dépenses annuelles
de personnel de la structure
(hors assistance technique)**

Chapitre	CILSS	Projets	Total
1. Direction générale			
Directeur Général	12,5		
Secrétaire et chauffeur	4,3		16,8
2. Service de gestion adm. et financ.			
Chef de service		9,0	
Adjoints adm. et comptable CILSS	8,0		
Autre adjoint adm. projets	4,0		21,0
3. Unité Marketing			
Spécialiste marketing		7,5	7,5
3. Programme Majeur Information			
Assistant du DG	11,5		
Collecte et gestion des données	53,8		
Méthodes et applications	105,5		
Documentation	10,5		
Secrétariat	4,3		185,6
4. Programme Majeur Formation			
Assistant DG	11,5		
Instructeurs principaux	37,5		
Secrétariat	4,3		53,3
Total	24,8	259,4	284,2

Les ressources propres générées par la vente de données et produits pourront aussi être affectées à la rémunération des personnels d'exécution du Programme Majeur

"Information" tels que opérateurs informatiques et surveillants (environ 14 millions F.CFA par an).

7.2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement immobilier et mobilier (matériel scientifique, informatique, roulant, de bureau) seront financées par les budgets des projets.

Le document de projet régional de la Phase IV du Programme AGRHYMET, donne une estimation des montants d'investissements prévus. Les conventions de financement en cours de préparation avec les différents partenaires donnent des indications plus précises sur la nature et les montants des investissements.

7.3. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement seront couvertes pour partie par le budget du CILSS / Noyau Central et pour partie par les budgets des projets. Ces dépenses comprennent les dépenses propres à la Direction Générale, la rémunération du personnel d'appui, les dépenses de fonctionnement relatives à chaque activité scientifique et technique ou de formation, et les frais généraux indifférenciés de la structure (électricité, eau, téléphone, poste express et ordinaire, papeterie, entretien et fonctionnement des véhicules, etc.)

La contribution du CILSS est globalement estimée à 60 millions de F.CFA. Les charges de personnels du Noyau Central s'élèvent à environ 25 millions de F.CFA, un reliquat de 35 millions de F.CFA sera disponible pour couvrir les frais de personnel d'appui (environ 20 millions de F.CFA) et les frais de la Direction Générale (missions en particulier).

Les dépenses de fonctionnement liées aux activités techniques et de formation seront budgétisées par les projets selon les nécessités.

Les frais généraux indifférenciés de la structure seront répartis entre les contributions des donateurs pour les projets. **A titre indicatif, les frais généraux indifférenciés de la structure ont été budgétisés en 1993 pour un montant de 90 millions de F.CFA.**

7.4. Participation des Etats membres au financement de l'institution

La situation présentée ci-dessus est celle qui correspond aux conclusions de l'audit qui ont affecté les ressources financières provenant des contributions des Etats membres à la seule prise en charge des coûts du Noyau Central. Il est cependant possible d'envisager qu'à l'avenir l'engagement des Etats sahéliens dans leur institution CILSS se manifeste davantage et se traduise par l'augmentation de la prise en charge de certains coûts d'opération du Centre AGRHYMET et de coûts de personnels qui sont afférents aux activités pérennes de l'institution .

Si une telle hypothèse se concrétisait, **l'effort du CILSS devrait se concentrer en priorité sur la prise en charge progressive des coûts suivants :**

- rémunération des deux assistants du Directeur Général responsables des Programmes majeurs;

- rémunération des personnels techniques affectés à l'unité de collecte et de gestion des données qui se présente comme le cœur du dispositif opérationnel et permanent du système AGRHYMET; les dépenses annuelles pour les personnels de cette unité sont évaluées à environ 54 millions F.CFA. La vente de données et produits issus de cette unité sera également génératrice de ressources financières à exploiter pour prendre en charge une partie des rémunérations des personnels affectés aux opérations ;
- maintien en état du patrimoine du Centre Régional.

Centre Régional AGRHYMET

